



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Territoriale Île-de-France Ouest

A l'attention de Monsieur le sénateur

Affaire suivie par : Pierre-Emmanuel SAVATTE

Versailles, le 6 janvier 2026

Objet Réponses aux questions du collectif forêt de Montmorency

Monsieur le sénateur,

Pour faire suite à notre rencontre, vous trouverez ci-joint une réponse aux questions soulevées par le collectif Forêt de Montmorency.

Ces éléments ont été produits avec une volonté de transparence et de pédagogie.

Mes collaborateurs et moi-même restons à votre disposition pour les éclairages que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer Monsieur le sénateur l'expression de mes respectueuses salutations.



**Le Directeur d'Agence
Pierre-Emmanuel SAVATTE**

La forêt domaniale de Montmorency couvre une superficie de 1 971,20 ha. Elle est essentiellement constituée de châtaigniers qui représentent 70% de ces peuplements. Cette omniprésence de l'essence châtaignier s'explique par l'histoire de cette forêt anciennement privée. En effet, alors que la plupart des forêts d'Île-de-France étaient constituées de chênes à la fin du Moyen Âge, la forêt de Montmorency fut plantée de châtaigniers nécessaires à la confection des piquets principalement destinés aux agriculteurs ou viticulteurs du fait des qualités de durabilité de ce bois. Le bois de châtaignier était également utilisé pour le chauffage ou encore la confection de cerclages de tonneaux.

Conscient du risque que ces peuplements monospécifiques pouvaient générer, dès l'acquisition par l'Etat de cette forêt, de 1970 à 1997, les forestiers de l'ONF avaient procédé à 185 ha de plantations en enrichissements avec un mélange d'essences forestières. Malgré les efforts déployés dès son acquisition, cette forêt domaniale reste encore aujourd'hui en grande majorité composée de châtaignier, la rendant très sensible aux effets du changement climatique et aux attaques sanitaires.

Questions :

- 1- La forêt de Montmorency est en « crise sanitaire » depuis 2018. Sept ans plus tard, le diagnostic est-il toujours le même ? A-t-on réévalué la situation, ou maintient-on le statut pour justifier les mêmes coupes, les mêmes méthodes ?

Les choix de gestion passés, au temps où cette forêt était privée, impactent aujourd'hui fortement cette forêt, la monoculture de châtaignier étant beaucoup plus fragiles aux aléas climatiques et aux maladies.

Présente depuis des siècles dans le sol, la maladie de l'encre est due à un pathogène microscopique autrefois classé parmi les champignons et maintenant reconnu comme Oomycètes : *Phytophthora cinnamoni*. Cette maladie a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIX^{ème} et la première moitié du XX^{ème} siècle. Puis elle est restée "silencieuse" pour réapparaître dans les années 1990-2000 dans les régions soumises au climat atlantique. On constate un développement de cette maladie en Île-de-France depuis le début des années 2010.

Avec des hivers moins rigoureux, le pathogène se multiplie et se propage d'arbre en arbre grâce à l'eau présente dans les sols et provoque la nécrose des racines par lesquelles les arbres se nourrissent. Avec un système racinaire défaillant et des épisodes de sécheresses estivales de plus en plus marqués, les châtaigniers très sensibles ont de plus en plus de mal à s'alimenter en eau et dépérissent, ce qui entraîne leur déclin, puis très rapidement leur mort. Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.

Les premiers dépérissements du châtaignier en forêt domaniale de Montmorency sont réapparus en 2004.

En 2011, les inventaires établissaient la présence de la maladie de l'encre dans plusieurs parcelles. L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAe) et le Département de la santé des forêts (DSF) du ministère de l'Agriculture sont intervenus en appui de l'ONF pour confirmer l'évolution de la maladie de l'encre.

De 2015 à 2017, l'ONF a abordé la situation en procédant à des éclaircies sélectives sanitaires. Les peuplements ont malheureusement continué à dépérir, et les chantiers d'abattage se sont multipliés. Ces interventions diffuses rendaient alors impossible les chantiers de plantation.

A l'image de la forêt domaniale de Montmorency, de nombreuses forêts de la région comme les forêts domaniales de Marly, de La Malmaison, de La Grange ou encore de Versailles connaissent aussi un dépérissement important des peuplements de châtaigniers.

En 2018, la propagation de la maladie a connu une forte accélération à la faveur de conditions climatiques propices au développement du pathogène.

Devant l'ampleur de cette crise sanitaire, la coupe des arbres touchés morts ou moribonds, suivie de plantations, est l'action la plus pertinente pour restaurer la forêt, ramener de la diversité dans les zones les plus touchées et sécuriser l'espace forestier largement plébiscité par le public. Mais le chantier est d'une ampleur colossale, avec un niveau de fréquentation de la forêt très importante et une acceptation des coupes très limitée. Rappelons que la forêt domaniale de Montmorency est la plus fréquentée du Val d'Oise. Elle accueille des millions de visiteurs chaque année.

Dans ce contexte, la sécurité des usagers reste la première préoccupation des forestiers. La priorisation des chantiers s'est donc faite au travers du prisme de la sécurité des usagers. Une fois morts, de surcroît avec un système racinaire nécrosé, les châtaigniers sont dangereux et peuvent en chutant brutalement, provoquer des accidents graves sur les personnes.

L'évaluation du dépérissement des peuplements de châtaignier vient d'être actualisée en 2024 dans le cadre de la révision du document d'aménagement par le pôle aménagement du service forêt et l'unité territoriale Val d'Oise St Germain de l'agence Île-de-France Ouest de l'ONF (évaluation DEPERIS, qui classe les peuplements de A à F¹) et montre une accélération de la dégradation de la situation sanitaire de la forêt.

Seuls 25 ha (soit 3,4 % des peuplements de châtaigniers) sont qualifiés de sains (A et B), tandis que 85 % des peuplements de châtaigniers (soit 626,10 ha) présentent plus de 60 % d'arbres moribonds, avec une note D à F.

Ce constat impose de maintenir une gestion active pour accompagner et accélérer le renouvellement de la forêt tout en garantissant la sécurité des millions de visiteurs qui viennent s'y promener chaque année.

Les orientations de gestion qui seront reprises dans le futur document de gestion durable (aménagement) devront donc prendre en compte la situation de dépérissement exceptionnelle de ce massif.

Un arbre de décision précisant les modalités selon lesquelles les parcelles seront renouvelées ou non, sera élaboré.

En synthèse, seul l'enrichissement des peuplements par de nouvelles essences permettra de gérer la crise qui sévit à Montmorency. Le chantier à mettre en œuvre est colossal. Plus on le retarde, plus la crise s'intensifie.

¹ DEPERIS. Méthode d'évaluation développée par le Département Santé des Forêts (DSF) du Ministère en charge des forêts, permettant de quantifier l'état sanitaire des peuplements et en particulier d'évaluer un dépérissement en répondant à deux questions stratégiques pour le gestionnaire : quelle est la situation sanitaire instantanée d'une essence et quelle est l'évolution de cette situation

Les arbres classés en A et B sont considérés comme sains, ceux classés en C sont en basculement, tandis que les arbres classés en D à F sont jugés de dépérissant à moribond. Un peuplement est considéré comme dépérissant lorsque le pourcentage d'arbres classés en D à F dépasse 20%.

2- La forêt de Montmorency est essentiellement constituée de Châtaigniers qui représentent 70% des peuplements. Envisagez-vous de raser « préventivement » l'ensemble des châtaigniers « estimé à risque » à la maladie de l'encre ?

L'ONF ne procède pas à des coupes préventives généralisées, qui n'aurait aucun sens. Le chantier étant d'ampleur, il est nécessaire de prioriser les interventions. Elles ciblent les zones les plus malades et les plus fréquentées pour des raisons de sécurité. Les parcelles de châtaigniers sains ou faiblement touchés seront conservées tant que leur état sanitaire le permettra et notamment lorsqu'elles sont associées à d'autres essences.

Notre objectif est de diversifier les peuplements pour augmenter la résilience de la forêt, pas d'éradiquer le châtaignier.

3- Quand vous dites que les coupes rases sont une opération de « régénération », pouvez-vous nous montrer les études qui prouvent que cette pratique restaure un écosystème forestier complet ? Combien d'années faut-il pour revenir à un écosystème équivalent ?

La régénération est la faculté de l'écosystème forestier à se reconstituer. Cette régénération peut être d'une part naturelle accompagnée par le sylviculteur ou sylvigénétique (cycle d'évolution naturelle d'une forêt sans intervention humaine).

Cette régénération naturelle est privilégiée par le forestier lorsqu'elle est fondée sur les espèces en place et qui sont adaptées au milieu (station forestière) et aux évolutions climatiques.

Toutefois, le forestier peut être contraint de procéder à des coupes rases pour différentes raisons et dans le cas présent de la forêt Montmorency, le motif est sanitaire. Les arbres sèchent sur pied à cause du pathogène et du déficit hydrique. Le forestier n'a d'autres choix que de couper les parcelles pour valoriser les bois sains restant avant qu'ils ne se dégradent totalement et d'entreprendre une régénération par plantation avec un mélange d'essences plus diverses et plus adaptées au climat futur. A Montmorency, les mélanges mis en place sont les suivants : 87% de feuillus en mélanges : chêne (sessile, Tauzin et pubescent) et feuillus divers (Merisier, Cormier, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles, Charme, Sorbier des Oiseleurs, Aulne Glutineux...) et 13% en résineux (Pin laricio, Pin maritime, Cèdre de l'Atlas)).

Des synthèses récentes publiées sur les coupes rases sont accessibles en ligne : INRAE. « Coupes rases, renouvellement et biodiversité. Quels effets dans le temps et dans l'espace, quelles différences avec les autres coupes de régénération et comment moduler leurs impacts ? » <https://hal.inrae.fr/hal-04852111>

Synthèse de l'expertise GIP-ECOFOR
<http://www.gip-ecofor.org/crref-synthese-de-lexpertise/>

Ces études concluent qu'il existe des effets néfastes localement sur les écosystèmes forestiers (on le savait...) mais qu'elles favorisent les écosystèmes de milieux ouverts. Dans le cas présent, la coupe rase est une décision de dernier et unique recours face à la crise sanitaire.

La régénération repose sur un principe écologique : restaurer un milieu forestier dense et diversifiée pour stabiliser le sol, relancer les cycles biologiques et renforcer la résilience face au climat. Les études menées par l'ONF avec l'appui du DSF (MASA) et de l'INRAE montrent que les peuplements monospécifiques sont vulnérables. Après coupe, les plantations intègrent un cortège d'essences, favorisant biodiversité et adaptation climatique.

Le retour à un écosystème forestier complet prendra plusieurs décennies (30 à 50 ans), mais la dynamique est enclenchée dès les premières années grâce aux essences pionnières qui viennent s'installer naturellement en complément des mélanges implantés.

A contrario, sans intervention sur les parcelles de châtaignier atteintes par la maladie de l'encre, le scénario serait bien différent.

On se trouverait devant des parcelles où tous les châtaigniers seraient secs sur pied à l'exception des éventuels sujets d'autres essences en nombre marginal dont l'avenir pourrait par ailleurs être compromis par une mise en lumière et une ambiance forestière différente.

Sur un pas de temps de plusieurs années, ce serait un paysage de chablis avec un enchevêtrement d'arbres encroués et de rejets de châtaigniers à l'avenir compromis. Notons qu'à ce stade, il serait nécessaire d'interdire l'accès aux parcelles pour des raisons de sécurité.

Le sol mis en lumière verrait s'installer d'imposants ronciers. Ces chablis et ronciers deviendraient par ailleurs d'inextricables réserves à sangliers.

Progressivement, des essences pionnières aéroportées généralement à bois tendres et fragile (saule, bouleau, peuplier tremble, aulne, pin sylvestre...) profitant du soleil et de l'eau qui n'est plus interceptée par la canopée, ni pompée par les racines, viendraient coloniser le milieu. Ce sont des essences de lumière (ou de milieux ouverts) qui ne se développent bien que dans les trouées, clairières et en pleine lumière, au moins pour leur stade juvénile.

Parallèlement, les bois morts commenceraient à être colonisés et décomposés par les bactéries, les champignons, les insectes et invertébrés qui s'en nourrissent, produisant un sol riche et favorables aux futurs arbres. Plusieurs cycles d'essences pionnières pourraient se succéder.

Sous ces essences pionnières des essences d'ombre qui ne se développent qu'à couvert ou sous une lumière tamisée se développeraient ; toute leur vie, ou au moins au stade juvénile.

Ce sont les espèces et essences secondaires ou post pionnières. Leur bois est un peu plus dense et durable. Elles vivent plus longtemps et nécessitent un moindre ensoleillement, mais croissent plus lentement. Elles sont souvent moins héliophiles. Il s'agit de l'érable, du frêne, de l'orme, du tilleul, du chêne.

Pour atteindre ce stade de forêt avec ces essences, à minima 150 à 200 ans se seront ainsi écoulés.

4- Pouvez-vous garantir qu'aucune parcelle coupée à « blanc » ne subit d'érosion ou de ruissellement accru ? Si oui, où sont les relevés ?

L'érosion hydrique se caractérise par le départ de sol sous l'action du ruissellement des eaux de pluies ne pouvant s'infiltrer dans le sol. Les coupes sont planifiées après un diagnostic des sols. Les travaux respectent des normes strictes pour limiter le tassement et l'érosion : maintien des lisières, conservation des essences non touchées, travail du sol adapté. Le respect des sols permet une infiltration des eaux de pluie et limite les éventuels ruissellements. La forêt et les sols forestiers jouent un rôle important d'éponge et de pompe à eau.

À ce jour, aucun relevé ne signale d'érosion majeure sur les zones replantées. Un suivi est assuré par les équipes ONF.

Par ailleurs, sensible aux questions de paysage, l'ONF a établi un cahier paysager. Ainsi, compte tenu de l'effort en régénération nécessaire à mener sur la forêt, chaque intervention fait désormais l'objet d'une étude paysagère détaillée en vue de minimiser l'impact des opérations sylvicoles en définissant les orientations paysagères à mettre en

œuvre pour une meilleure perception par le public. Cette étude prend en compte la topographie et le relief de la forêt qui joue un rôle prépondérant et structurant du paysage et de fait couvre en partie la question de l'érosion et du ruissèlement.

5- Si la gestion est « transparente », pourquoi les cartes des coupes passées et projetées ne sont-elles pas accessibles en ligne pour le grand public ?

Les cartes des parcelles dont les coupes sont programmées, sont communiquées chaque année lors du comité de forêt aux élus, associations et partenaires institutionnels.

Elles sont pour la majeure partie disponible en ligne dès le lancement de travaux dans les documents « *Info coupe* ».

L'ONF travaille à améliorer la transparence via des outils numériques adaptés, tout en veillant à éviter les interprétations erronées.

6- Vous affirmez agir pour le climat: pouvez-vous préciser combien de tonnes de CO2/hectare les sols déstockent après chaque coupe rase? et comment cela est compensé ?

Lorsqu'un arbre meurt et se décompose, le carbone qu'il contient retourne dans l'atmosphère.

En récoltant le bois avant sa dégradation, l'ONF valorise une partie en bois d'œuvre, permettant un stockage durable du carbone.

Si une coupe rase libère temporairement du carbone, la replantation rapide et la croissance des jeunes arbres compensent ce flux sur le moyen terme.

Le bilan carbone est suivi à l'échelle nationale dans le cadre des engagements climatiques de la filière forêt-bois.

7- Pourquoi l'ONF ne publie pas les bilans économiques détaillés (prix et volume) de la vente de bois, alors que les forêts publiques appartiennent à tous les citoyens ?

Les forêts domaniales sont la propriété privée de l'État, qui confie leur gestion à l'ONF. Les recettes issues de la vente de bois sont intégrées au budget général de l'établissement, présentés et votés en Conseil d'administration et font l'objet de contrôles publics.

La comptabilité analytique détaillée par parcelle n'est pas prévue pour des raisons de confidentialité commerciale (l'ONF est un EPIC) et aussi de complexité technique.

8- Vous parlez d'un taux de reprise de 80%. Quelle est la source de ce chiffre ? Qui l'a mesuré, quand, comment et sur combien d'hectares ?

Ce chiffre provient des suivis réalisés par l'ONF sur les plantations en forêt de Montmorency. Le taux de reprise est la proportion de plants vivants, jugés « *bien établis* », comparée au nombre total de plants mis en terre. Chaque plant est évalué sur le terrain selon trois catégories :

1. Vivants : feuillage présent, enracinement solide ;
2. Morts : desséchés, cassés ou arrachés ;
3. Incertain : en souffrance, mais potentiellement récupérables.

Les taux de reprises sont réalisés après l'année n de plantation en année n + 1, n+2 et n+5

En 2025, les taux de reprise pour les plantations en forêt de Montmorency sont :

- Après 1 année de plantation (n+1) : 84 %,
- Après 2 années de plantation (n+2) : 77 %,
- Après 5 années de plantation (n+5) : 69 %.

Ces données sont issues des relevés de terrain effectués par les équipes de l'ONF. Elles concernent les 308 hectares replantés depuis 2018.

Elles sont effectuées dans un objectif d'amélioration continue des techniques de plantation et aussi de mise en place de regarnis lorsque nécessaire.

9- L'ONF parle de « gestion durable », mais que fait-il concrètement pour dépolluer les milliers de manchons plastiques laissés dans les plantations ? Qui s'en occupe, qui paie, et où sont les résultats ? Parce qu'entre les ronces et le sol, ces plastiques, eux, ne disparaissent pas.

Dans sa gestion courante, l'ONF privilégie toujours la régénération naturelle. Le renouvellement se fait alors avec les graines des arbres présents qui s'installent naturellement.

Cependant, avec l'accélération du changement climatique et l'apparition de pathogènes, cela ne suffit plus. Certaines essences n'ont pas le temps de s'adapter, se régénèrent difficilement ou meurent prématurément à cause de maladies et de pathogènes. Dans ce cas, les forestiers accompagnent les forêts en plantant des essences variées et plus adaptées au climat futur.

Les jeunes arbres mis en terre sont la proie des cervidés. Afin de les protéger et leur permettre de pousser dans les meilleures conditions, l'ONF installe des protections individuelles (manchons, tubes) ou des petits enclos clôturés par des grillages.

L'un des inconvénients actuels est que la majorité des protections disponibles sur le marché, en grande quantité, est fabriquée en matière plastique. Cela nécessite de retirer ces dispositifs des forêts après usage, généralement plusieurs années après la plantation (10 ans en moyenne), lorsque les jeunes arbres ne craignent plus les cervidés.

L'ONF reconnaît ce problème. Le retrait de ces protections a pu prendre du retard. Certains dispositifs n'ont pas été ramassés progressivement et assez vite dans certaines parcelles en forêt. Raison pour laquelle des protections plastiques sont encore en place alors qu'elles ne sont plus utiles.

L'ONF prend très au sérieux les préoccupations soulevées par les associations de défense de l'environnement concernant la pollution plastique dans certaines forêts d'Île-de-France.

L'agence Île-de-France Ouest a mis en place un plan d'action pour retirer les protections anti-gibier qui ne servent plus et éviter les risques de pollution. Un inventaire actualisé régulièrement recense les parcelles sur lesquelles des dispositifs de protection des plants ont été installés depuis les grands reboisements consécutifs à la tempête de 1999. Ces parcelles sont désormais identifiées, et un programme pluriannuel visant à retirer l'ensemble des protections devenues obsolètes a été défini. Les manchons sont enlevés par les ouvriers forestiers de l'ONF. Des chantiers participatifs sont également envisagés.

Aujourd'hui, la majorité des protections commercialisées est fabriquée en matière plastique. Afin d'améliorer nos pratiques, de nouvelles techniques pour remplacer ces dispositifs sont testées.

Des innovations visant à remplacer le plastique par des matériaux biodégradables ou naturels pour protéger les jeunes arbres des cervidés (manchons en laine, tubes en bioplastique et filets en fibre de coco...) sont au stade d'expérimentation.

Ces alternatives expérimentales sont à ce stade 6 fois plus coûteuses et leur tenue dans le temps n'est pas garantie.

A terme, ces matériaux réduiraient les problèmes de gestion et de retrait de ces déchets plastiques.

10- L'ONF parle de « sanctuariser » certaines zones forestières. Combien d'hectares sont réellement concernés et selon quels critères ? Et pendant qu'on sanctuarise d'un côté, on augmente les quotas de chasse de l'autre ?

Les réserves biologiques dirigées (RBD) de la Cailleuse et du Nid d'Aigle en forêt de Montmorency occupent actuellement une surface de 41 ha. Une extension sur 115 ha supplémentaires est à l'étude.

Le classement en RBD n'entraîne pas l'arrêt de la régulation des ongulés qui reste nécessaire pour la protection des zones humides (les habitats patrimoniaux de forêts humides de fond de vallée souffrent lorsque les sangliers en trop grand nombre y retournent l'intégralité des sols et détruisent la strate herbacée) et pour la sécurité du public.

Concernant la chasse, il n'existe aucune corrélation entre les zones sanctuarisées et les plans de chasse. La régulation cynégétique répond à un impératif écologique, sanitaire et sécuritaire. Chaque année, les populations de grands herbivores (chevreuils et sangliers en forêt de Montmorency) augmentent. Dans un espace forestier limité, l'absence de régulation entraîne :

- Un déséquilibre sylvo-cynégétique, compromettant la régénération des jeunes plants ;
- Des risques pour les animaux eux-mêmes (manque de ressources, maladies) ;
- Des nuisances pour les riverains (sorties hors forêt, dégâts aux espaces verts et agricoles) ;
- Une hausse des accidents de la route par collisions.

La chasse est donc un outil de gestion raisonné, complémentaire à la sanctuarisation, pour maintenir l'équilibre entre forêt, faune et usages humains.

11-Si la gestion vise le « bien commun » pourquoi tant d'associations, d'élus et scientifiques dénoncent-ils vos pratiques ? Se trompent-ils tous ?

Les critiques ne sont pas ignorées. Elles sont entendues, mais elles ne reflètent pas l'ensemble des acteurs. Notre responsabilité est d'agir pour le bien commun, en conciliant sécurité, biodiversité et accueil du public, dans un cadre validé par les autorités scientifiques et réglementaires.

La gestion de la forêt de Montmorency repose sur un objectif clair : accueillir, préserver la biodiversité tout en assurant le renouvellement de ce massif pour les générations futures, dans un contexte de crise sanitaire majeure.

Depuis l'identification de la maladie de l'encre, l'ONF mène de nombreuses actions d'information et de concertation :

- Réunions régulières avec les élus et associations,
- Tournées de terrain explicatives,
- Opérations de plantations participatives,
- Événements pédagogiques pour le grand public.

Ces démarches visent à expliquer les enjeux et les contraintes, notamment la sécurité des millions de visiteurs et la nécessité de diversifier les peuplements pour restaurer la résilience écologique.

Une grande majorité d'élus et d'usagers reconnaissent la gravité de la situation et comprennent le sens des interventions, souvent après avoir constaté eux-mêmes les dégâts liés à la maladie.

D'autres contestent nos interventions, parfois en raison d'une perception visuelle des coupes ou d'une méconnaissance de la maladie de l'encre et des risques sécuritaires qu'elle engendre.

L'ONF reste ouvert au dialogue et à expliquer son action.